

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.109

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021.360 RELATIVE AUX CREATIONS DE POSTES SUITE
AVANCEMENTS DE GRADE SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022109-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021.360 relative aux créations de postes suite avancements de grade
Vu le budget communautaire,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mars 2021,

Considérant ce qui suit :

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021, les postes liés à ces avancements de grade ont été créés par la délibération n°2021.360. Une erreur matérielle doit être rectifiée. L'article 8 de la délibération en cause prévoit la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet, or il s'agit d'un poste à temps non complet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De modifier l'article 8 de la délibération 2021.360 en date du 16 décembre 2021 et portant créations de postes suite à avancements de grade.
- L'article 8 est modifié comme suit :
« *Un emploi permanent d'Assistante administrative est créé et rattaché au service Petite Enfance. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe.
L'emploi est créé à temps non complet à 24h.
À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant. »*
- Les autres dispositions de la délibération en cause demeurent inchangées.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 11 avril 2022

LE PRÉSIDENT
P. SEPTIERS